

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de La Motte-Servolex

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 384-17 C

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de La Motte-Servolex**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry a été créée le 1^{er} mai 2011, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Le 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry exerçant leurs fonctions auprès du service commun ont été transférés à Chambéry métropole.

Le 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex, qui disposait d'un service constitué de deux agents, a rejoint le service commun.

A compter du 11 septembre 2017, la commune de La Ravoire, qui disposait d'un service informatique constitué d'un agent, a également intégré ce service commun.

L'arrivée de la commune de La Ravoire au sein de la DSI mutualisée ainsi que le départ des services funéraires de la Ville de Chambéry modifient le périmètre d'intervention du service commun et conduisent à rectifier la clé de répartition des coûts de gestion du service.

Il est par conséquent proposé de réviser la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et La Motte-Servolex en date du 22 décembre 2016 par le présent avenant.

Les articles de la convention impactés par l'avenant sont les suivants :

- l'article 2 relatif au champ d'intervention de la DSI mutualisée : le périmètre d'intervention de la DSI et les missions du service commun ont été actualisés,
- l'article 6 relatif à la mise à disposition des moyens de fonctionnement, ces derniers ayant été mis à jour compte tenu de l'évolution du parc de véhicules,
- l'article 7 relatif aux modalités financières : la clé de répartition des frais de gestion a été modifiée suite à l'arrivée de la commune de La Ravoire et sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre La Motte-Servolex et Chambéry métropole en date du 22 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Motte-Servolex, en date du 7 novembre 2017, approuvant l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et La Motte-Servolex,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 384-17 C

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Avenant n° 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20481H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20481H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017